

Exposé pour la conférence de presse du 31 août

Exposé de M. Christian Amacher, président du GAP-Vaud

Mesdames et Messieurs,

En vous remerciant d'avoir répondu à notre invitation, je vous souhaite la bienvenue dans cet établissement public, « Le Vaudois » qui par son patronyme dévoile notre attachement à la reconnaissance que nous portons envers les citoyens de notre canton.

Les personnes qui s'exprimeront ce matin sont M. Philémon Clément, Président du syndicat Riviera, policier dans l'organisation Riviera. Il s'exprimera sur le thème « police unique » ou « polices coordonnées ». J'aborderai les questions générales liées à la votation.

Permettez moi en préambule de faire état d'un effet de mode de notre époque qui est la centralisation étatique de nombreux services publics, à la mode républicaine. La police n'y échappe pas. On nous dit que le citoyen suisse voudrait sa police unique, bien qu'en ce qui concerne notre canton, tant le Grand Conseil que le Conseil d'État, les représentants des associations des communes vaudoises et les associations professionnelles des policiers municipaux y sont tous opposés et préfèrent un autre modèle : celui des polices coordonnées sous une seule conduite politique et opérationnelle. Ainsi, les points forts des gendarmes et les nôtres seront-ils le mieux exploités.

Il faut quand même parler de ce dont les initiants ne parlent pas : le Protocole n'est pas juste un gadget pour politiciens ! Il mettra en place une profonde réforme de l'organisation sécuritaire vaudoise. La coordination des polices se fera sous le commandement du Commandant de la police cantonale. L'évolution enfin adéquate des niveaux de collocations facilitera la vie du citoyen. Les polices municipales, avec leurs spécificités propres, seront reconnues. La police cantonale sera reconnue dans ses responsabilités sans restrictions par rapport à la situation actuelle. La conclusion de cette convention aurait dû conduire l'APGV à retirer son initiative. Mais elle a préféré rester sur pied de guerre. Nous regrettons ce jusqu'aboutisme qui n'a pour explication que la recherche du pouvoir absolu... qu'à nos yeux rien ne justifie.

Cadre de notre opposition

Je nous présente : le GAP-Vaud est une Association faîtière qui doit rassembler tous les syndicats de la branche sécuritaire vaudoise. Il a été créé en décembre 1998. Son but est de traiter et de coordonner la défense des intérêts moraux et professionnels ainsi que l'action corporative de ses membres. Il s'intéresse de près à tous projets ayant un rapport avec la sécurité publique, notamment ceux qui touchent aux intérêts des ses membres.

En sont normalement membres : les comités de tous les syndicats des policiers vaudois. L'Association professionnelle des Gendarmes Vaudois en était jusqu'en septembre 2006, date de sa démission. Cette démission résultait du fait que le GAP-Vaud a refusé de laisser ce syndicat conduire seul le débat et les actions en vue d'une police unique d'une part. Mais aussi parce que nous ne voulions pas prendre le risque d'entrer dans une opération au coût improbable et au financement inconnu. Bien nous en pris dans la mesure où l'APGV a financé son initiative et aujourd'hui leur campagne notamment par des prélèvements effectués sur la caisse-décès de ce syndicat. Devant notre refus, l'APGV a alors claqué le porte de notre association faîtière. Nous l'avons regretté mais que pouvions-nous y faire ?

L'autre syndicat de la police cantonale, celui de la Sûreté vaudoise (SSV) est demeuré au sein du GAP-Vaud. Son comité a participé à nos côtés aux divers groupes de travail qui ont étudié et proposé le protocole d'accord signé en décembre 2008 par les autorités politiques cantonales et communales. Puis, récemment, et contrairement au fonctionnement de notre association faîtière le SSV a décidé de reprendre sa liberté sur ce point et de se profiler en opposition avec nos déterminations pour soutenir activement les initiants pour une police unique.

Nous leur avons suggéré de suspendre leur affiliation au GAP-Vaud, jusqu'au terme des votations. Le SSV a catégoriquement refusé tout en sachant que nous n'aurions pas d'autre choix que de les exclure. Ce mode de faire leur donnait une nouvelle opportunité médiatique de se victimiser. Tout cela relève évidemment de la manipulation. De leur point de vue, c'est bien joué... même si ce n'est pas très élégant de leur part. Mais, là aussi, il faut faire avec...

Au même titre que la très grande majorité des communes vaudoises, toutes les associations professionnelles du GAP-Vaud soutiennent le protocole d'accord.

Le syndicat du GAP-Vaud représente 850 policiers municipaux au bénéfice d'un certificat ou d'un brevet fédéral de policier, qui œuvrent au sein de 25 communes vaudoises pour assurer la sécurité de quelque 65% de la population de notre canton.

Les syndicats de la police cantonale comptent environ 860 gendarmes et inspecteurs de la Sûreté (en proportion 2/3 – 1/3). Nous relevons au passage qu'en matière de police unique, il y a bien du travail à réaliser au sein même de la police cantonale. La gendarmerie et la Sûreté vivent séparées, chacun campant sur sa planète. Coordinés, certainement ? Unis, certainement pas. Ne serait-ce que cette réalité, elle suffirait à justifier la plus grande réserve de la part des agents municipaux et intercommunaux face à d'Artagnan quant à la capacité des gendarmes d'intégrer les membres de nos associations syndicales au sein d'une entité unie, et tirant à la même corde.

Dans l'opération d'Artagnan en cours, les gendarmes ne sont pas dans une logique d'union, comme tendrait à le faire penser leur nouveau slogan. Ils sont, depuis quelques années déjà, dans une logique de conquête. Et la cible à conquérir, c'est les polices municipales.

Notre travail

Les polices municipales ont su se structurer de façon à évoluer avec les besoins inhérents de la population dont la sécurité leur est confiée. Ils ont assumé les multiples tâches sécuritaires dévolues d'années en années par l'accroissement des délégations de compétences qui leur étaient accordées par le Conseil d'Etat.

Ces policiers sont tous au bénéfice d'une formation de base reconnue depuis 1967 par un CFC et depuis 2004 par un Certificat et Brevet fédéral. Ils suivent régulièrement des cours de formation continue dispensés sous l'égide de l'ISP ou à l'interne. Ils sont capables d'appréhender et de gérer de nombreuses tâches qui vont de l'écoute aux conseils, aux constats d'accidents, à l'enregistrement de certaines plaintes et aux interventions diverses de police secours.

Ils sont aux côtés des organisateurs des manifestations pour coordonner leur mise en place et assurer la sécurité. Les limites de leurs activités judiciaires sont directement régies par un règlement de collocations des compétences édicté par le Conseil d'Etat qui se détermine notamment sur la base de préavis de la police cantonale. La question des doublons et redondances qui semble faire le lit de d'Artagnan aurait pu être réglée à satisfaction depuis longtemps. Il aurait suffi au canton de modifier de règlement de collocations. La police cantonale ne l'a jamais voulu. L'APGV a beau jeu aujourd'hui d'en faire un enjeu politique !

Les policiers municipaux accordent une importance particulière à l'application des lois et règlements divers mais aussi à la connaissance de toute « leur » population et non pas simplement de personnes faisant l'objet de dénonciations ou d'enquêtes diverses.

La raison primordiale de notre refus d'appuyer l'initiative dite d'Artagnan résulte du fait que si l'objectif défini par le syndicat de la gendarmerie est connu, la réforme que cela engendrerait est floue et subjective. Elle ne prend notamment pas en compte la qualité du travail des polices municipales, ainsi que la relation nécessaire avec l'autorité politique pour la gestion quotidienne de la sécurité des citoyens. Notre travail est « pris de haut », ce fut le cas au cours de l'essai « Police 2000 ». La vision misérabiliste que les gendarmes ont de nos activités, et le fait qu'ils ne se privent pas de le dire, nous fait craindre le pire en cas de succès de leur initiative.

Police unique ou polices coordonnées ?

C'est vrai que, dans le cadre de l'organisation sécuritaire vaudoise, il y a un certain nombre de problèmes, notamment de coordination, relevés à juste titre par les initiants. Tous ces problèmes ont été traités dans le cadre de négociations faites sans complaisance et avec la participation de tous les partenaires dont la police cantonale et qui ont abouti au protocole d'accord.

Car, il faut le dire et le redire, par honnêteté par rapport aux citoyens : le 27 septembre, les Vaudoises et les Vaudois n'auront pas choisir en le maintien du *statu quo* ou la police unique. Ce n'est pas vrai : il faudra choisir entre l'application du Protocole d'accord, validé par le Grand Conseil et l'initiative d'Artagnan, initiative jusqu'aboutiste.

Un atout majeur, inexistant dans le système sécuritaire cantonal actuel est la création du Conseil cantonal de sécurité, autorité politique qui trouve enfin sa place dans la chaîne sécuritaire vaudoise. Est-ce une des causes du maintien de l'initiative par l'APGV qui ne supporte pas sa sujétion au pouvoir politique, comme il le démontre sans retenue et publiquement depuis quelques semaines ?

Ce point nous est très important, car il permet enfin à l'autorité politique cantonale d'être à l'écoute des besoins sécuritaire demandés par les citoyens et d'assurer le contrôle et l'organisation du travail sur tout le territoire.

La police coordonnée va apporter toutes les améliorations nécessaires à une police moderne et à l'écoute de sa population.

Nous trouvons aberrant les développements avancés par les initiants de la police unique qui ne sont que structurels. Refusant même à son employeur l'autorité de contrôle minimale et évidente à l'égard d'un organisme qui dispose de la contrainte physique envers les citoyens.

C'est ainsi que pour des raisons tenant à :

- notre vision de l'organisation sécuritaire vaudoise ;
- la sauvegarde de pans essentiels de notre activité ;
- aux risques de perturbations profondes et durable dans la vie de nos membres au cas où la police cantonale, en dynamique de conquête, arriverait à ses fins ;
- au maintien d'une relation forte et indispensable avec les autorités politiques locales ;

nous espérons que le peuple vaudois rejettera massivement l'initiative d'Artagnan.

Pour le GAP-Vaud

C. Amacher, président